

Comité Syndical du 24 juin 2020

DELIBERATION N° 2020-06-049
Avis du comité syndical sur le lancement
des consultations pour la réalisation des centres de tri et de valorisation du Grand
Ajaccio du Grand Bastia

Nombre de membres 95			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du dix-huit juin deux mille vingt, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite le dix-neuf juin deux mille vingt, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice	Présents	Votants	
95	6	6	L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin à neuf heures trente, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur POLI Xavier. Madame SOTTY Marie-Laurence a été désignée secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation, le comité peut valablement délibérer sans condition de quorum

Présents :

Mesdames : SOTTY Marie-Laurence, COUDERT Antoinette.

Messieurs : GIANNI Don Georges, GUIDONI Pierre, GRAZIANI Frédéric et POLI Xavier.

Absents représentés :

Absents :

Mesdames : CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, CORTICCHIATO Caroline, PINZUTTI Jeanine, SANTONI BRUNELLI Marie-Antoinette, ZUCCARELLI Marie, PIPERI Linda, VESPERINI Françoise, BRUNINI Angèle, BATESTINI Serena, BIANCARELLI Gaby, BARTHELEMY Roxane, CULIOLI Cécile, GIUDICELLI Valérie, NATALI Anne-Marie, BURGUET MORETTI Amandine, VELLUTINI Dorothée, MARIOTTI Marie-Thérèse, et MAURIZI Pancrace.

Messieurs : PINELLI Jean-Marc, ANTONIOTTI Jean-Nicolas, BIANCUCCI Jean, CAU Pierre-Louis, DOMINICI François, FAGGIANELLI François, FAGGIANELLI Charles, FERRANDI Etienne, FERRARA Jean-Jacques, FILONI François, HABANI Yoann, LACOMBE Xavier, PASQUALAGGI Jean-Marie, POGGIALE Pierre-Jean, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, VINCILEONI Antoine-Mathieu, VOGLIEMACCI Charles-Noël, SIMEONI Gilles, TATTI François, MILANI Jean-Louis, LUIGGI Pierre-Noël, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, CASTELLANI Michel, ZUCCARELLI Jean, ROSSI Dominique, NATALI Lucien, ARMANET Guy, VALERY Jean-Noël, POMPA Joseph, SERRA Jean-Marc, LUCCHINI Jean-François, POLVERINI Jérôme, MELA Georges, TAFANI Joseph, MARCHETTI François, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier, MOZZICONACCI José-Pierre, ISTRIA Patrice, BARTOLI Paul-Marie, LEANDRI Jean-Yves, DEGORTES Pierre-Paul, GAVINI Jean-Baptiste, SINDALI Antoine, NICOLINI Ange, VIVONI Ange-Pierre, GALETTI Joseph, GIORGI Antoine, GRAZIANI Bernard, MATTEI Jean-François, ARENA Jean-Baptiste, MICHELI Felix, DE MEYER Jean-Michel, GIORDANI Jean-Pierre, POLI Jean-Toussaint, ANTONIOTTI François, LIONS Paul, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, BERNARDI François, BRUZI Benoit, GAMBOTTI Alexandre, PASQUALINI Lionel, NICOLAÏ Marc-Antoine, VINCIGUERA Jean-Hyacinthe, MELA François, GIFFON Jean-Baptiste, et OTTAVI Antoine.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 17/08/2020

et de la publication de l'acte le: 17/08/2020



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20200624-2020-06-049-DE
 Date de télétransmission : 17/08/2020
 Date de réception préfecture : 17/08/2020

Monsieur Xavier POLI, Vice-Président expose :

Le Syvadec a lancé en 2017 une étude pour la définition des meilleurs systèmes de réduction de la part résiduelles des ordures ménagères par prétraitement sur le territoire du Syvadec dont les résultats ont été partagés avec les différents partenaires et notamment l'ADEME et l'Office de l'Environnement de la Corse.

Les orientations stratégiques en matière d'équipements complémentaires de traitement des déchets ménagers résiduels adoptées par délibération n° 2017-03-020 du 29 mars 2017 précisaient en matière d'équipements complémentaires de traitement des déchets ménagers résiduels :

« Deux équipements complémentaires de traitement des déchets ménagers résiduels seront construits dans les principaux bassins de production. Il s'agira de deux centres de tri mixtes qui seront créés dans le grand Ajaccio et le grand Bastia, qui permettront de répondre de façon pérenne et qualitative à la forte augmentation attendue des collectes sélectives, et de compléter l'impact des efforts de tri à la source par un tri mécanique sur déchets résiduels.

Le fonctionnement évolutif de ces installations permettra d'accompagner l'augmentation progressive des volumes de collecte sélective d'emballages propres et secs et l'extension des consignes de tri sur les plastiques, au fur et à mesure de la baisse de production des ordures ménagères résiduelles.

Outre la réduction de moitié des tonnages de déchets à enfouir, ces installations limiteront les transports de déchets et garantiront l'absence de déchets organiques dans les déchets ultimes. En ce sens, elles faciliteront les recherches foncières pour la création de futurs centres d'enfouissement et permettront de réexaminer certains projets en cours, en garantissant l'absence de nuisances olfactives et de risque aviaire. »

Un comité de pilotage regroupement les partenaires institutionnels dans le domaine (Etat, Collectivités de Corse et Syvadec) a été constitué pour chacune des opérations ayant permis de valider sur la base des travaux des deux cabinets d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

- Les programmes techniques
- Les montants prévisionnels (Investissements et fonctionnement)
- Les procédures de consultation sous forme de MGP (Marché Global de Performance)

La création de ces deux équipements structurants a par ailleurs été intégrée comme axe stratégique dans le plan d'action sur les déchets 2018-2021 adopté par délibération de la Collectivité de Corse en date du 28 octobre 2018.

Ces deux infrastructures constituent le pilier principal du plan technique d'ensemble, elles visent essentiellement à contribuer à la sortie de crise dans laquelle se trouve la Corse depuis 2015 en matière de traitement des déchets ménagers et, d'autre part, à l'atteinte des objectifs nationaux (notamment La loi de transition énergétique pour la croissance verte et la loi relative à l'économie circulaire).

Accusé de réception en préfecture
N° 2020-06-049-DE
Date de télétransmission : 17/08/2020
Date de réception en préfecture : 17/08/2020

Il est rappelé que le Comité Syndical sera amené ultérieurement à valider le montant prévisionnel définitif de chaque opération ainsi que le plan de financement qui pourra être construit avec les partenaires financiers (Etat, Collectivité de Corse et Citeo) et dont le financement sera sollicité à hauteur de 80 % afin d'assurer la soutenabilité des investissements à réaliser.

Il est enfin précisé qu'en application des dispositions des articles R. 2171-20 à R. 2171-22 du code de la commande publique une prime sera attribuée à chaque soumissionnaire. Le montant de la prime sera égal au prix estimé des études de conception à effectuer telles que définies par les documents de la consultation, affecté d'un abattement au plus égal à 20 %.

Les membres du comité Syndical sont invités à formuler un avis sur le lancement des consultations pour chacune des deux opérations et qui donneront lieu au versement de primes aux candidats conformément aux dispositions réglementaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la commande publique

Vu la délibération 2018-03-005 autorisant la signature du marchés d'AMO pour le centre de tri mixte du Grand Bastia

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Syvadec à la CAPA pour la construction d'un centre de tri mixte sur le Grand Ajaccio

Considérant la maîtrise d'ouvrage du Syvadec pour la construction du centre de tri mixte du Grand Bastia

Considérant l'avis favorable du Cotech du 16 juin 2020

Ouïe l'exposé de M. Xavier Poli, Vice Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Donne un avis favorable sur le lancement de la consultation lié au centre de tri du Grand Bastia
- Donne un avis favorable au lancement de la consultation liée au centre de tri et de valorisation du Grand Ajaccio
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération,

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus



Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président délégué aux Finances

Xavier POLI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être déposée au Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage en public.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20200624-2020-06-049-DE
Date de réception en préfecture : 17/08/2020